

**DEMANDE D'AUTORISATION DE RACCORDEMENT
AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

(article 4.2 du règlement du service d'assainissement collectif)

IMPRIME A COMPLETER ET RETOURNER **IMPERATIVEMENT AVANT RACCORDEMENT A :**
Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye »
4 avenue des Trois Frères Arnaud - 04400 BARCELONNETTE

N° PERMIS DE CONSTRUIRE :

CONTACT DU DEMANDEUR :

NOM : PRENOM :

DOMICILE :

.....

TEL FIXE : / / / / / / / /

TEL PORTABLE (impératif) : / / / / / / / /

EMAIL :

QUALITE DU DEMANDEUR (*propriétaire, aménageur,...*) :

CARACTERISTIQUES DE L'IMMEUBLE A RACCORDER :

N° PARCELLE :

ADRESSE :

.....

COMMUNE :

NATURE DE L'IMMEUBLE A RACCORDER (*rayez mentions inutiles*) :

VILLA - CHALET - IMMEUBLE COLLECTIF

IMMEUBLE A USAGE MIXTE (HABITATION+PROFESSIONNEL)

HANGAR - GARAGE - LOCAL ARTISANAL

AUTRE (*à préciser*) :

NOMBRE DE LOGEMENTS DANS LE MEME IMMEUBLE :

NOMBRE DE M² DE SHON :

NOMBRE DE BRANCHEMENTS DEMANDES :

DATE PREVISIBLE DU BRANCHEMENT : ____/____/____

Le demandeur s'engage à prendre contact avec la CCVU (04.92.81.05.60) ou VEOLIA EAU (communes en affermage uniquement) (04.92.81.01.84 – 06.11.37.08.54) :

- Avant travaux pour définir sur site les modalités techniques de raccordement
- Dès la fin des travaux de raccordement pour contrôle obligatoire

Le demandeur certifie avoir reçu le règlement du service d'assainissement collectif et avoir pris acte de son contenu.

Le demandeur est informé que le raccordement est soumis au paiement de la « participation à l'assainissement collectif » dont le montant est fixé par la délibération du Conseil Communautaire en cours de validité à la date du raccordement. L'avis des sommes à payer sera transmis par la Perception.

**CERTIFIE EXACTS LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS CI-DESSUS
LE DEMANDEUR (DATE ET SIGNATURE)**